



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

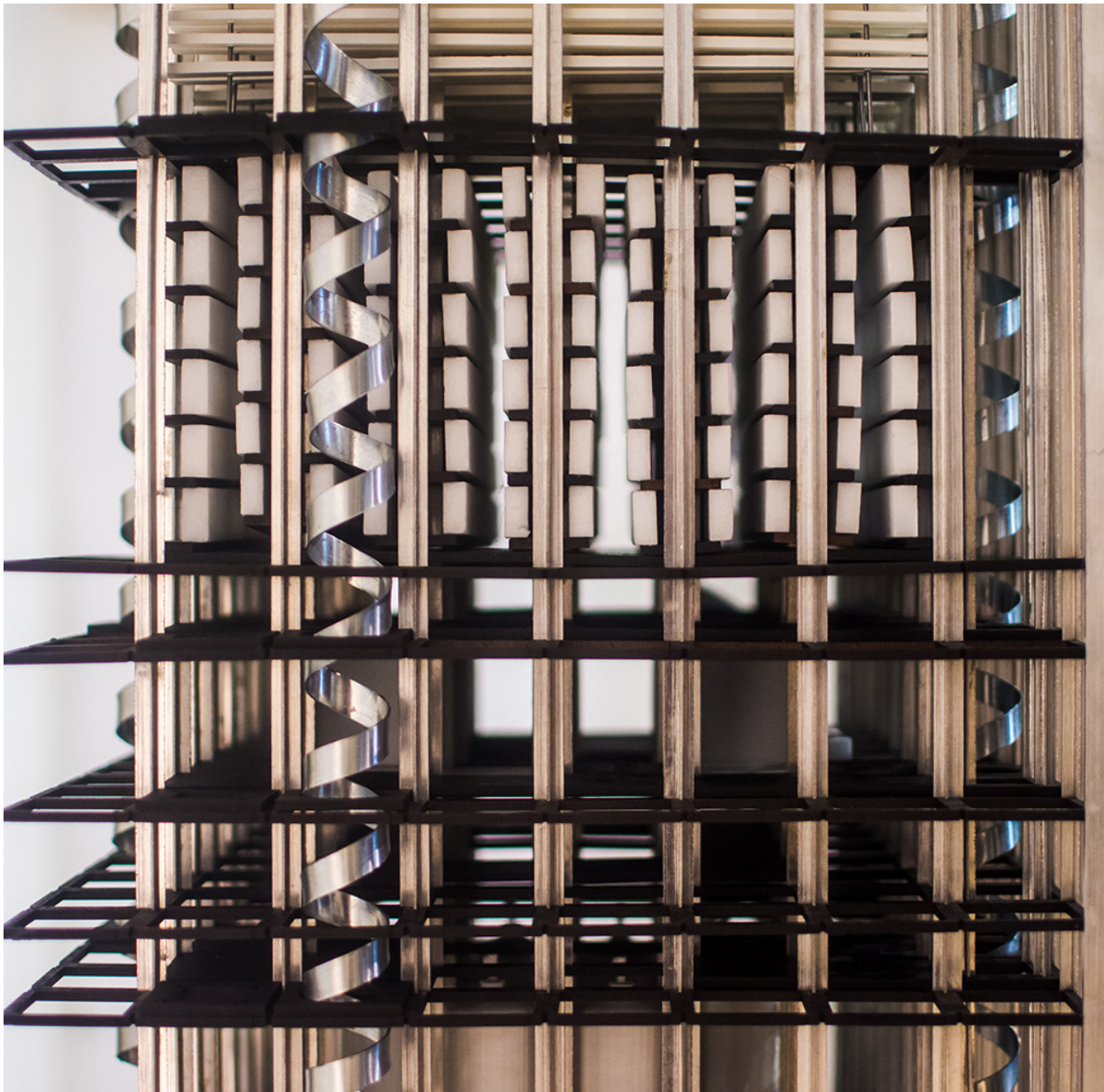
*Liberté
Égalité
Fraternité*

école nationale supérieure
d'architecture
de versailles

20202021
Nouveau
programme

HABILITATION À EXERCER LA MAÎTRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE

LIVRET HMONP● 2020.2021



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation à l'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) a été mise en place à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles en 2007.

Elle vise à former des professionnels maîtrisant " les règles et contraintes liées à la mise en œuvre personnelle du projet et (...) en capacité de les utiliser dans une démarche d'évaluation critique".

L'objectif de l'école est de former des architectes capables de s'adapter aux situations et aux sujets les plus divers par une approche méthodologique structurée. Les différents modes pédagogiques proposés (cours théoriques, séminaires mensuels encadrés par les directeurs d'études, accompagnement de la mise en situation professionnelle) permettent aux architectes diplômés d'État (ADE) qui suivent cette formation de développer une grande flexibilité et une capacité d'adaptation au monde professionnel.

La formation HMONP contribue à ouvrir davantage l'école au monde professionnel. La parole y est donnée non seulement aux architectes, qui communiquent leur expérience ou présentent leurs travaux, mais aussi à des intervenants (économistes, comptables, avocats, ...) qui ont d'autres domaines d'action mais accompagnent les premiers dans leur vie professionnelle, gestion d'agence. La formation accueille des architectes diplômés d'État, qu'ils aient ou non effectué leurs études en architecture à l'ENSA-V. Elle leur offre un cadre de travail privilégié centré sur la relation forte qui s'instaure avec les directeurs d'études et les tuteurs en agence. Ce cadre permet l'acquisition d'un socle substantiel de connaissances et d'expérience professionnelle nécessaire à l'exercice des différents métiers d'architectes

LA FORMATION HMONP A VERSAILLES

Le premier semestre comprend un tronc commun de trois blocs de cours théoriques magistraux, dans les domaines fixés par l'arrêté du 10 avril 2007 :

- **LA RESPONSABILITÉ DU MAÎTRE D'ŒUVRE**
- **L'ÉCONOMIE DU PROJET**
- **LES RÉGLEMENTATIONS, NORMES CONSTRUCTIVES, USAGES**

Au travers de ces trois domaines les thèmes suivants seront abordés :

- Les responsabilités de l'architecte ; financière, juridique, sociétale....
- L'agence, la commande, la communication, les aspects réglementaires
- Les conditions d'exercices ; organiser, prospecter, gérer
- Les missions et contrats de maîtrise d'œuvre privée – publique
- Contextes et acteurs : comprendre, échanger, partager
- Le chantier

A l'ENSA-V la formation s'organise autour de la mise en situation professionnelle et des séminaires mensuels, véritable accompagnement méthodologique. En effet, au cours du second semestre, le candidat ADE choisit son sujet de

mémoire professionnel. Le choix du sujet est libre et découle souvent de préoccupations personnelles rencontrées lors d'expériences en agence. Le travail est mis en perspective dans le cadre des séminaires mensuels.

Le travail personnel sur le mémoire est ponctué de moments d'échange de points de vue avec les autres ADE, en présence du - voire de plusieurs - directeur d'études dans le cadre des séminaires mensuels ; chacun bénéficie des questionnements et des expériences des autres ADE notamment liés à la mise en situation professionnelle. Ces séminaires mensuels permettent de faire la synthèse des notions apprises durant les cours et d'intégrer à la réflexion les expériences en agences. C'est dans ce cadre spécifique que les ADE structurent progressivement leur démarche professionnelle.

ORGANISATION DE LA FORMATION

● **DÉMARRAGE DE LA FORMATION**

28, 29 ET 30 SEPTEMBRE 2020

3 journées intensives de lancement de la formation :

- Présentation de la formation
- Rencontre avec l'ordre national des architectes et la MAF
- Introduction au jeu d'acteurs et témoignages de pratiques diverses sous forme de table-ronde

● **FORMATION THÉORIQUE**

LES SAMEDIS TOUTE LA JOURNÉE (9H30-18H30) DU 10 OCTOBRE AU 19 DÉCEMBRE PAR BLOC THÉMATIQUE

- Gestion (4 séances)
- Chantier (4 séances)
- Economie générale et de la construction (2 séances)
- Maîtrise d'œuvre privée et publique (2 séances)

● **2 SESSIONS INTENSIVES THÉMATIQUES**

- Droit : 11, 12, 13 janvier 2021
- Maîtrise d'ouvrage : 14 et 15 janvier 2021

● **SÉMINAIRES MENSUELS**

SÉMINAIRE DE DÉMARRAGE : 7 NOVEMBRE 2020

Cette première séance permet un premier contact avec le directeur d'études référent de chaque ADE notamment pour sa mise en situation professionnelle. La période de MSP est évaluée en continu par les directeurs d'études qui vérifient régulièrement le suivi des objectifs du programme pédagogique initial

définit entre l'ADE, le directeur d'étude et le tuteur en agence, et établissent une synthèse à destination du jury.

Les candidats, lors des séminaires organisés par les directeurs d'études, prennent toute la mesure des acquis professionnels et peuvent rédiger dans des conditions optimales le mémoire professionnel soutenu devant le jury.

DE FÉVRIER À SEPTEMBRE

Les séminaires mensuels sont encadrés par les directeurs d'études, un jour en semaine ou un samedi par mois (selon le directeur d'études) en séance de 4 heures.

→ *Pas de séminaire en juillet et août*

CALENDRIER PROVISOIRE



→ Tous les cours se déroulent à l'ENSA Versailles

ENSA VERSAILLES - PROGRAMME PROVISOIRE FORMATION HMONP 2020-2021

Date	horaire	durée	Cours	Intervenants
Lundi 28 Septembre	9h30 - 18h00	7,5	présentation HMO - Ordre des architectes	ME Nicoleau + HMONP 2017/2018 +
Mardi 29 Septembre	9h30 - 18h00	7,5	Jeux d'Acteurs - Table ronde ?	Ordre + Christine Leconte
Mercredi 30 Septembre	9h30 - 18h00	7,5	Temoignages - BIM	MAF + Christine Leconte
Samedi 10 Octobre	9h30 - 18h00	7,5	Gestion 1	ME Nicoleau - Fabien Duchene (3h)
Samedi 17 Octobre	9h30 - 18h00	7,5	Gestion 2	Yann Gilbert
Samedi 24 Octobre	9h30 - 18h00	7,5	Gestion 3	Yann Gilbert
Samedi 31 Octobre	9h30 - 18h00	7,5	Gestion 4 + TD contrôle	Yann Gilbert
Samedi 7 Novembre	9h30 - 12h30	3	SEMINAIRE 1	Directeurs d'Etudes
Samedi 14 Novembre	9h30 - 18h00	7,5	Chantier 1	Marine Gresser
Samedi 21 Novembre	9h30 - 18h00	7,5	Chantier 2	Marine Gresser
Samedi 28 Novembre	9h30 - 18h00	7,5	Chantier 3	Marine Gresser
Samedi 5 Décembre	9h30 - 18h00	7,5	Chantier 4 + TD contrôle	Marine Gresser
Samedi 12 Décembre	9h30 - 18h30	7,5	Economie	Christophe Petit
Samedi 9 janvier	9h30 - 18h30	7,5	Economie de la construction	?
Lundi 11 Janvier	9h30 - 18h00	7,5	Droit	Mathieu Raoul - Bertrand Rabourdin
Mardi 12 Janvier	9h30 - 18h00	7,5	Droit	Mathieu Raoul - Bertrand Rabourdin
Mercredi 13 Janvier	9h30 - 18h00	7,5	Droit(3h30) - contrôle technique (4h)	Bertrand Rabourdin - Alexandre Eozenou
Jeudi 14 Janvier	9h30 - 18h00	7,5	Maitrise d'ouvrage privée	François Chaussade
Vendredi 15 Janvier	9h30 - 18h00	7,5	Maitrise d'ouvrage publique	Patrick Chotteau

INTERVENANTS

● **RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

Marie-Elisabeth Nicoleau, architecte, maître assistante titulaire à l'ENSA-V

● **DIRECTEURS D'ÉTUDES**

Christine Leconte, architecte, maître assistante associée à l'ENSA-V, Présidente de l'Ordre Régional des Architectes

Antoine Renaud, architecte DPLG

Laure Samama, architecte DPLG

Cécile Benoit-Renaudin, avocate

François Chaussade, architecte, directeur général de sylvimco

Patrick Chotteau, architecte et urbaniste en chef de l'Etat, secrétaire général adjoint de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques MIQCP

Fabien Duchene, architecte, maître assistant associé à l'ENSA-V

Alexandre Eozenou, président directeur général de Qualiconsult

Yann Gilbert, expert-comptable, commissaire aux comptes

Marine Gresser, architecte HMONP, directrice de travaux chez AREP

Christophe Petit, enseignant d'économie à l'Université de Nanterre, conseil auprès des comités sociaux d'entreprise et analyste financier dans l'immobilier.

Bertrand Rabourdin, avocat

Matthieu Raoul, avocat associé

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire vous devez :

- Etre titulaire d'un diplôme d'Etat en architecture
ou
- d'un diplôme équivalent de pays de l'union européenne reconnu par l'ordre des architectes
ou
- d'un diplôme équivalent de pays hors union européenne reconnu par l'ordre des architectes

ACCES A LA FORMATION

La mise en situation professionnelle (MSP) est obligatoire.

- Durée : 6 mois minimum à temps plein
- Contrat : CDD, CDI
- Date limite pour trouver une agence : 1er février 2021
- L'ADE doit être salarié dans une agence d'architecture. Une convention tri-partite est établie entre l'École, l'ADE et la structure d'accueil.

L'ADE suit parallèlement les enseignements théoriques, pratiques et techniques organisés par l'École.

LA VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP)

Condition d'admission à la HMONP par la VAP : 3 ans d'expérience de maîtrise d'œuvre en agence d'architecture.

- Le candidat remplit un dossier détaillant son expérience professionnelle et les compétences acquises.
- Une commission se réunit au mois de septembre pour examiner les dossiers de VAP et statue sur l'admission des candidats.
- L'entretien n'est pas systématique mais peut-être demandé par la commission pour complément d'information sur le parcours professionnel du candidat.

En cas de non validation des acquis, la commission peut proposer l'inscription du candidat en MSP.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Dossier d'inscription en ligne sur le site de l'école www.versailles.archi.fr - Rubrique Etudes/HMONP
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation (VAP uniquement)
- Copie carte d'identité ou passeport
- Copie carte vitale
- Copie du relevé de notes du Bac
- Copie du diplôme de master
- Assurance responsabilité civile

TARIFS

Plein tarif..... 630 euros

Tarif réduit..... 389 euros

le tarif réduit s'adresse aux étudiants qui s'inscrivent pour la deuxième fois et qui ont validé les cours théoriques (ils doivent refaire une MSP et suivre uniquement les séminaires)

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement complémentaire sur la formation, ses contenus ou les modalités d'inscription veuillez contacter :

Nadine Perrin, chargée de la formation HMONP

☎ 01 39 07 40 97

nadine.perrin@versailles.archi.fr